



interliaisons

Fevrier
2020
N° 161
**COMITE
GENERAL**

- ☞ 2 Rapport introductif
- ☞ 7 Repers revendicatifs
- ☞ 11 Cap vers le 21^{ème} congrès
- ☞ 12 Conclusions du comité Général
- ☞ 13 Relevé de décisions
- ☞ 14 Campagne votation et tract
- ☞ 17 Courrier CGT au Président de la République
- ☞ 19 Courrier Intersyndical au Président de la République
- ☞ 22 Tract P.A. intersyndical
- ☞ 24 Relevé de l'intersyndicale du 27 février 2020

Du 4 au 6 février

TRAN PHUNG CAU
Cathy

DRU Alain

Du 3 au 5 mars

DENIEAULT Michel

GARCIA Saturnin

Du 11 au 13 février

BAJARD Evelyne

DEFORTESCU Nicole

Du 10 au 13 mars

FLORET Jean-Pierre

GASNE Pierre

Du 18 au 20 février

BASTIDE Marc

ESCOTTE Jeannine

Du 17 au 19 mars

JOUCHTER Olivier

GHIOTTO Jean-Pierre

Du 25 au 27 février

BOYER Jocelyne

FARACHE Jacqueline

Du 24 au 26 mars

LAPORTE Alain

GUIDOU Bernard

FEVRIER

Lun	Mar	Mer	jeu	Ven	Sam	Dim
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	

MARS

Lun	Mar	Mer	jeu	Ven	Sam	Dim
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Commission exécutive
 Bureau
 Intersyndicale

Olivier
JOUCHTER



Bienvenue à ce Comité général de l'UCR-CGT qui se tient dans des conditions pas tout à fait ordinaires, c'est le moins que l'on puisse dire ! Après un premier report, nous avons fait le choix de le maintenir malgré cette nouvelle journée de mobilisations qui a lieu aujourd'hui. Il est indispensable de préserver notre vie démocratique, d'organiser les débats utiles à notre orientation et à notre démarche revendicative,



pour être pleinement la CGT. Il est aussi de notre responsabilité d'avoir les actes de direction qui nous garantissent la bonne préparation de notre congrès, qui aura lieu à Saint-Malo du 11 au 15 mai de cette année. Préalablement à cette introduction aux débats et comme il en est encore

temps, je veux au nom de la direction de l'UCR, vous souhaiter une bonne et heureuse année 2020, pour chacune et chacun d'entre vous, à vos familles et amis. Souhaitons-nous une année de luttes, qui puisse enfin nous ramener sur le chemin du progrès social, de l'entente et de la fraternité contre la haine et la xénophobie. Ouvrons en grand les portes de la CGT pour la renforcer et lui donner encore plus de forces, pour développer notre syndicalisme de classe et de masse, au profit du plus grand nombre. J'ai la conviction que nous pouvons y parvenir, si nous nous en donnons les moyens. Mes camarades, nous vivons des jours et des heures extraordinaires. Je pense même que nous sommes en train d'écrire une page importante de l'histoire sociale de notre pays. Mais avant de considérer la période que nous traversons et vivons en direct en France, il me semble essentiel d'observer l'environnement mondial qui est le nôtre. Je ne ferais pas l'inventaire des situations de guerres, de conflits qui anéantissent les peuples à travers le monde, ceci dans une indifférence quasi totale, par manque de temps.

Pour un monde meilleur

Cela reste une préoccupation pour la CGT, car nous ne pouvons pas rêver d'un monde meilleur s'il est miné par de nombreux conflits armés dans les différentes régions du monde. Quel que soit l'endroit de la planète où l'on vit, force est de constater que c'est la logique libérale qui guide le monde et cela au détriment des peuples. Le quotidien créé par Jean Jaurès a publié un article très pertinent dans une de ces éditions, il y a de ça quelques jours. Il y rappelait qu'à bien observer les choses, les peuples, les travailleurs de différents pays sont confrontés à une même logique, libérale, je l'ai dit, celle de l'argent roi au service du capital, pour faire court. Ainsi, au Chili, ce sont des centaines de milliers de travailleurs qui sont descendus dans la rue, contre la hausse du ticket de métro. Dans ce pays, 1 % de la population détient 27 % des richesses. En Irak et au-delà des tensions avec les États-Unis et Trump, un mouvement social se creuse et

s'installe pour exiger plus de justice sociale. En Algérie, le mouvement social confirme son ancrage, après une élection présidentielle largement boycottée. Dans ce pays, ce sont les forces de l'argent qui détiennent les cercles du pouvoir, au détriment de l'immense majorité de la population. Et je pourrais poursuivre l'inventaire des mobilisations à d'autres pays. Même si les caractéristiques politiques et sociales sont très différentes d'un pays à un autre, nous pouvons cependant faire le constat d'une certaine « rébellion » des populations les plus modestes, avec me semble-t-il, l'exigence de justice sociale, mais surtout celle d'une autre redistribution des richesses. Je crois qu'il y a beaucoup d'enseignements à tirer de cette période et un encouragement à emprunter partout le chemin des luttes, en France et dans tous les pays pour changer la donne, fondamentalement. C'est d'ailleurs le sens de l'engagement de la CGT à l'international, réaffirmé lors de notre dernier congrès confédéral. L'UCR aura pour sa part, l'occasion de réaffirmer son ancrage pour une activité internationale revendicative, à l'occasion de son congrès à Saint-Malo, avec l'ensemble des congressistes. Je ferme la parenthèse.

Dans un monde d'inégalités

Comment ne pas évoquer le nouveau rapport d'OXFAM sur les inégalités mondiales, paru à l'occasion du sommet de Davos. Les 1 % les plus riches possèdent plus de deux fois les richesses de 6,9 milliards de personnes. 2 153 milliardaires possèdent plus de richesses que 4,6 milliards de personnes, soit 60 % de la population mondiale. Deux chiffres concernant la France qui me permettront de progresser dans mon rapport : 7 milliardaires possèdent plus que les 30 % les plus pauvres. Les 10 % les plus riches possèdent 50% des richesses. Je crois qu'il y a des leviers pour agir pour une plus grande justice sociale dans notre pays, en reconsidérant notamment la fiscalité. Ce n'est

Après les APL, le livret A, le gouvernement montre une nouvelle fois sa déconnexion avec les classes les plus populaires et sa volonté de n'agir que pour les plus riches.

pas l'indication que donne le gouvernement, quand il ne trouve rien de mieux, ou de plus minable, que de s'attaquer au livret A. Après les APL, le gouvernement montre une nouvelle fois sa déconnexion avec les classes les plus populaires et sa volonté de n'agir que pour les plus riches. Déconcertant, scandaleux, des fois on manque de vocabulaire pour qualifier les choses.

Venons-en à la séquence sociale que nous sommes en train de vivre dans notre pays et dont nous sommes toutes et tous les acteurs. Je veux d'ailleurs et d'emblée, saluer votre investissement, celui des retraités CGT, dans la mobilisation avec nos camarades actifs. Leur présence n'a rien de marginal. Les retraités sont massivement présents dans toutes les initiatives de luttes qui sont prises par les professions, ou par nos organisations, dans les territoires. Les retraités sont plei-



*Non à la retraite à points ! Augmentation des pensions !
On n'est pas fatigués, on continue, on va gagner ensemble, actifs et
retraités !!! Versailles 6 février*

nement acteurs des luttes et pas seulement là en soutien. Ils participent à la mobilisation qui porte l'intérêt général, tout en continuant à soutenir leurs exigences spécifiques. Je crois d'ailleurs que nous avons progressé dans notre capacité à contribuer à porter ces deux dimensions pour développer pleinement notre syndicalisme. J'y reviendrai plus loin. Voilà 8 semaines que nombre de nos concitoyens, les syndiqués de la CGT, se mobilisent contre le projet de loi systémique sur les retraites. La CGT l'a qualifié comme il se devait, dans de nombreuses expressions sous forme de communiqués, tracts, argumentaires, lettre au Premier ministre.

Soulignons, la qualité et la pertinence des matériels mis à disposition des militants de la CGT pour aller au débat et opposer nos arguments à la campagne mensongère du gouvernement qui tente de faire croire aux Français, que c'est une réforme juste et équitable. Cela nous a permis de porter nos arguments et nos propositions auprès des salariés et des retraités dans une bataille d'idées extrêmement âpre. Si beaucoup reste à faire pour que le plus grand nombre mesure les réalités de la loi telle qu'elle est proposée, mesurons tout de même, combien l'investissement des militants a compté.

D'une certaine manière, nous avons gagné la bataille des idées qui nous oppose au gouvernement. C'est certainement la raison pour laquelle l'opinion publique reste majoritairement en soutien aux actions grévistes et aux mobilisations, contre le projet de loi, pour son retrait. Beaucoup ont compris que le système est centré sur l'équilibre financier et non sur le maintien du niveau de vie des retraités, qui n'est d'ailleurs pas évoqué dans le projet de loi.

Telle que la loi est prévue, les organisations syndicales n'auraient pas la maîtrise, ni aucune garantie sur les ressources, nous ne serions que gérants du désastre ou les accompagnateurs de l'ajustement du système par les retraités, donc dans l'accompagnement. Ce n'est pas moi qui le dis, mais Edwy Plenel, le Directeur de la publication de Médiapart, en observant la posture de la CFDT. Je ne vais pas qualifier longuement le projet de loi sur les retraites. La CGT a dit ce qu'il fallait à ce sujet. Vous connaissez le diagnostic que

nous faisons sur la loi et les préconisations que nous faisons. Je préfère m'attarder quelque peu sur les caractéristiques de ce mouvement devenu le plus long conflit social français interprofessionnel de l'histoire. Il a bien sûr été marqué par la mobilisation de nos camarades cheminots et ceux de la RATP.

Disons-le franchement, il a parfois été difficile de gagner à l'élargissement des luttes et notamment à l'idée de la grève reconductible dans différents secteurs d'activités. Force est de constater qu'un certain nombre des syndicats de la CGT ne sont pas entrés en grève depuis le 5 décembre. Et cela reste un talon d'Achille dans la construction du mouvement social. Pour autant, cela ne peut en aucun cas dissimuler des mobilisations inédites qui se poursuivent et qui indiquent clairement que le conflit qui nous oppose au gouvernement n'est pas en voie d'essoufflement, mais qu'il s'adapte pour durer et continuer à peser d'autant que possible. Radio France, la comédie française, l'opéra de Paris, le Musée du Louvre, les avocats, les dockers, les énergéticiens, pour

Le conflit qui nous oppose au gouvernement n'est pas en voie d'essoufflement, mais qu'il s'adapte pour durer.

n'en citer que quelques-uns. Et tant d'autres. Que d'actions inédites ! D'enthousiasme, de détermination ! Et c'est bien là un des traits de caractère du mouvement social dans lequel nous évoluons. Je crois qu'il faut prendre le temps de l'apprécier. Non pas pour tomber dans la béatitude et s'en auto-satisfaire, mais bien parce que les lignes ont bougé et que notre syndicalisme mis à « l'épreuve du feu » a su comprendre ce qu'il se jouait et s'adapter à la réalité. Les formes de mobilisations sont souvent originales et inédites. Le jet des robes des avocats a fait école, dans la santé, l'éducation.

Les retraites aux flambeaux ont rassemblé de nombreux manifestants dans différentes villes de France, des concerts se sont organisés en soutien aux grévistes. Des personnalités ont clairement affiché leur solidarité à celles et ceux qui se battent. Ils ont compris que c'est notre système de protection sociale, dans ses fondements, qui est mis en danger.



Dans ce contexte, ce n'est pas se regarder le nombril que de dire que c'est clairement la CGT qui donne le « la », et porte les idées contre le projet de société libérale macroniste, une alternative de progrès social. Elle est l'organisation qui mène la lutte et engrange aussi les reculs depuis le 5 décembre. Le dernier en date, concerne la pension de réversion, redevenue accessible à 55 ans contre 62 ou 64 ans, même si bien entendu, le fondement de ce système et a rejeter avec la plus grande détermination. Vous connaissez la situation à ce jour. La lettre du Premier ministre, soutenu par une minorité de syndicats accompagnants, une minorité de l'opinion publique ressemble à un tour de passe-passe ou à un poker menteur. Le retrait provisoire de l'âge pivot transitoire, puisque concernant la période 2022-2027 est un leurre. Il n'est évidemment pas dans l'esprit du gouvernement de reve-

nir sur le recul effectif de l'âge de la retraite en 2027, pas plus que d'éliminer la mise en œuvre de la réforme paramétrique, déjà effective avec la réforme Touraine en 2014. Le secrétaire général de la CGT a répondu à la lettre d'Édouard Philippe. Vous en connaissez le contenu.

La direction confédérale, après consultation, a fait la proposition de se rendre à la conférence du financement. Nous irons en étant porteur de nos propositions, avec le projet CGT à présenter à l'auditoire, accompagné d'experts, si... les conditions sont réunies pour ne pas bâillonner l'expression de la CGT. Il ne vous a pas échappé que cette conférence n'est pas prévue pour entendre et valider les propositions de la CGT ! Il faut rester optimiste. Il arrive que le bon sens parfois, l'emporte !

L'avis du Conseil d'État est très critique à l'égard du projet de loi. Ce ne sont ni des dangereux gauchistes ou des crypto marxistes !

J'en veux pour preuve l'avis du Conseil d'État très critique à l'égard du projet de loi. Ce ne sont ni des dangereux gauchistes ou des

crypto marxistes ! Cette très haute juridiction a passé trois semaines à étudier le texte. Elle indique au gouvernement qu'elle n'est pas en mesure d'apporter toute la sécurité juridique nécessaire. Elle relève la complexité et la difficulté à remettre à plat, le système des retraites établi en 1945. Je précise que je cite le propos du Conseil d'État, sans l'interpréter. Quand on évoque un saut dans le vide, cela n'a évidemment, rien d'anodin... Si le Conseil d'État ne peut se prononcer sur la pertinence de la loi, il ne dissimule guère son scepticisme et ses réserves, en évoquant la question du financement, de la pénibilité et de l'emploi des seniors. Ce n'est pas exhaustif. Précisons d'ailleurs que la question de la pénibilité a été renvoyée à septembre, donc après l'examen de loi portant sur les retraites. Quand on parle de marché de dupes ! Le Premier ministre va prendre la parole demain jeudi au Conseil Économique Social et Environnemental (CESE). À cette occasion, il devrait préciser ses intentions pour la conférence du financement, ainsi que le calendrier prévu pour la mise en œuvre des affaires.

Nous verrons bien. Lors de la réunion de lundi avec Philippe, Martinez, pas Édouard, la question d'une ou plusieurs contre conférence(s) organisé(es) par la CGT, a été évoquée et validée par le tour de table des secrétaires généraux. La direction confédérale, son Bureau, devraient préciser le propos très rapidement. L'idée est que cela se fasse d'autant que possible dans une dimension unitaire, que ce soit ouvert au public, à la presse. Cela s'inscrit pleinement dans le besoin de ne pas se relâcher dans la bataille d'idées à mener. C'est évidemment une des clés pour l'avenir, pour gagner. Dans ce cadre, les retraités trouveront l'occasion d'apporter leur contribution au débat, je n'en doute pas. J'indique qu'un nouveau 4 page confédéral sera mis à disposition, vraisemblablement dans la semaine prochaine.

Les retraités ont souvent été à la promotion et à la diffusion du matériel diffusé en masse. Je vous invite à poursuivre dans ce sens. Dans ce grand concert social, l'UCR s'est ef-

forcée de prendre toute sa part dans la mobilisation. Nous l'avons fait en portant nos arguments en complémentarité de l'expression confédérale, en mettant notamment à disposition un 4 page intitulé, « Retraités, nous sommes concernés par le projet de loi Macron de réforme des retraites ». Nous l'avons fait en continuant de porter nos exigences sur la question du pouvoir d'achat et celui du montant des pensions. Ce tract nous a permis d'établir un lien direct avec les menaces qui pèsent sur les futures retraites et de marquer les convergences utiles entre les actifs et les retraités.

Nous l'avons encore fait en poursuivant la mise en œuvre de notre démarche revendicative, avec l'idée de solliciter chaque syndiqué retraité, pour se déployer auprès du plus grand nombre de nos pairs. C'est le sens de la carte de vœux de l'UCR-CGT, du triptyque pour solliciter l'adhésion à la CGT, à LSR et l'abonnement à Vie Nouvelle. Je veux insister sur le besoin de ne pas considérer ces matériels à part de la mobilisation générale en cours.

Nous avons encore besoin de gagner une partie de nos syndiqués à la mobilisation en considérant comme il se doit leur place dans la mobilisation. Et de ce point de vue, nous ne sommes pas aboutis dans la CGT, qu'il s'agisse des actifs et des retraités. Nous l'avons déjà vérifié lors des mobilisations sur les 2 lois travail, El Khomri et Pénicaud. **Nombre de nos organisations, de nos syndiqués, ne prennent pas part aux mobilisations.** Sans porter d'appréciations hâtives, je crois qu'il y a là matière à réflexion pour toute la CGT et l'UCR ne peut pas se dédouaner de sa part de responsabilité.

Ça tombe bien nous avons un congrès en perspective, donc un cadre de réflexion à ouvrir pour modifier ce qui doit l'être et gagner en efficacité pour l'avenir. Il est indispensable de poursuivre notre démarche revendicative en continuant de porter nos exigences pour une réelle réévaluation des pensions, avec ce que cela suppose de rattrapage du pouvoir d'achat.

Les pensions sont en baisse depuis de nombreuses années. Entre 2001 et 2016, le montant des pensions n'a pas augmenté (en euros constants). Pire, il a même baissé de 2,8%, même corrigé par l'inflation. Nous voyons bien que les retraités n'ont pas eu besoin d'attendre une énième réforme des retraites pour que le montant de leur pension et leur pouvoir d'achat soient remis en cause. Je n'ai évidemment pas besoin de vous rappeler ici les batailles menées contre la hausse de la CSG, qui nous ont largement mobilisés, dans un cadre unitaire, qui reste sans précédent dans notre pays. La bataille n'est d'ailleurs pas à son terme. Le lien est tout trouvé pour apprécier là où nous en sommes dans notre démarche unitaire, avec l'idée de mesurer son utilité et la manière dont elle se traduit dans les territoires.

Les retraités sont nombreux dans les manifestations contre la réforme des retraites. Il est vrai que ces dernières années, ils n'ont pas été épargnés par la politique menée par Macron. Toutes les réformes que les retraités actuels ont subies n'avaient qu'un objectif : réduire leurs droits, leurs acquis.

Je vous renvoie à l'introduction de Pascal Santoni à la conférence de presse unitaire, qui a eu lieu ce lundi à Paris, dans laquelle il fait la synthèse de la politique de Macron à l'égard des retraités. Le candidat Macron s'était engagé à « protéger le pouvoir d'achat des retraités ». Nous avons vu ce qu'il en est advenu. Le pouvoir d'achat des retraités a connu un recul sans précédent du fait des différentes mesures négatives que vous connaissez et que je n'énumère pas ici. Ce n'est pas le 1 % accordé « généreusement », qui peut clore le conflit qui nous oppose au gouvernement sur le besoin d'augmenter les pensions de retraite et de leur redonner du pouvoir d'achat par des mesures de rattrapage. Cette posture présidentielle à l'égard des retraités indiquait ses intentions pour l'ensemble de nos concitoyens. Réduire à tout prix le poids des retraites dans le PIB de notre pays et quel qu'en soit le coût social.

Que n'a-t-on pas entendu pour justifier du projet de réforme sur les retraites ! L'une des affirmations les plus fréquentes consiste à répéter que les femmes seront les grandes gagnantes de la réforme, contre toute évidence. Même chose concernant les 1000 € annoncés rapidement, trop rapidement, comme le minimum de pension. Avant de lire que cette proposition concerne celles et ceux qui auront fait une carrière complète au SMIC. Et de trouver normal d'ailleurs qu'on puisse avoir passé 42 ans à gagner le SMIC ! Hallucinant ! Je pourrais passer une bonne partie de cette introduction, à qualifier le projet de loi sur les retraites, mais il me semble plus juste de considérer notre champ d'activité spécifique et nos responsabilités, pour la période à venir.

Nous prendrons toute notre place dans la bagarre générale, en améliorant ce qui peut l'être pour parfaire le rapport de force. Personne ici n'en doute. Mais au-delà nous devons continuer à revendiquer sur nos revendications spécifiques.

- Le retour à l'indexation de toutes les pensions sur l'évolution des salaires.
- Des mesures immédiates de revalorisation des pensions et du rattrapage du pouvoir d'achat.
- L'annulation de la hausse de la CSG pour les retraités
- Le maintien et le développement des services publics, de proximité.
- L'exigence d'aucune pension inférieure au SMIC, CGT.
- L'exigence d'une loi ambitieuse pour le grand âge.

J'en oublie à coup sûr, je ne cherche pas à faire le catalogue de toutes nos revendications, mais à mettre à nouveau en évidence que ces sujets relèvent de notre propre responsabilité et de notre animation revendicative. Notre stratégie revendicative, justement, repose sur deux pieds. Celle de l'UCR-CGT, dans son activité propre, à partir des décisions prises à notre congrès et réactualisées au fil de nos Comités généraux et réunions de Commission exécutive. Celle aussi, que nous menons dans un cadre unitaire avec le Groupe des 9. Nous avons besoin de porter ces deux dimensions, travail propre et unitaire. Non seulement cela ne s'oppose pas, mais c'est bien le fait de mener nos activités dans ces deux dimensions, qui fait notre stratégie revendicative d'ensemble, dans

la cohérence. Ce n'est pas toujours facile à articuler, mais démonstration est faite que nous en sommes capables et que cela paie. Notre dernière réunion téléphonique a mis en évidence que notre cadre unitaire national permettait, dans la plupart des cas d'agir de manière rassemblée dans les départements. Car en définitive, la question est toujours de savoir en quoi c'est utile et si cela permet de rassembler au-delà de nos rangs. À cette question et à la place qui est la mienne, je réponds par un oui affirmatif, même si ce n'est pas toujours abouti. Puisque j'évoque le cadre unitaire, je veux rappeler ce qui est en cours ou prévu.

- Une lettre ouverte au Président de la République.
- La diffusion du manifeste des 9 adopté le 21 novembre lors de la rencontre nationale à la bourse du travail de Paris.
- Une adresse aux candidats aux élections municipales leur demandant de prendre position sur nos revendications.
- Un tract sur le pouvoir d'achat des retraités.
- Un tract sur le report de la loi grand âge.

Précédemment, j'ai rappelé le matériel CGT mis à disposition par l'UCR sur différentes grandes questions revendicatives. Cathy Cau y reviendra peut-être. Quand nous nous travaillons CGT, nous marquons une préoccupation qui ne peut pas s'exprimer dans un cadre unitaire. Celle de faire et de passer par nos syndiqués, quel que soit le sujet que nous portons. J'ai l'impression de dire ça pour la dix millième fois, d'une formule usée et convenue, mais tant pis. - Comment gagner en efficacité et être plus fort dans la construction des luttes ?

- Comment mener la bataille des idées, porter nos revendications auprès d'un plus grand nombre ?
- Comment faire grandir le syndicalisme retraité, le rendre utile ?
- Comment se développer et non pas se rabougrir ?

Ce sont des questions de congrès, mais pas seulement. Il faut qu'on arrive à traiter de tout cela de façon plus courante, d'autant que nous sommes confrontés à quelques urgences.

En 2018, la CGT a fait un peu plus de 36 000 adhésions. Pour autant, à la date d'aujourd'hui et pour la même année, il nous manque 33 747 syndiqués, par rapport à l'année précédente (FNI). Cela correspond à peu de choses près, à une baisse de 5 % de nos forces en une année.

Pour l'UCR, c'est moins important, mais il nous manque 2 478 syndiqués (FNI), toujours pour 2018. On pourrait se consoler en se disant que nos pertes sont en pourcentage, moins importantes que celles qu'on observe pour toute la CGT, mais je ne vous propose pas de le faire. Cela reste un recul.

Nous notons cependant un exercice presque à l'équilibre si on considère le date à date. Je veux y voir le résultat des efforts entrepris par toutes nos organisations, sous l'impulsion de l'espace Vie Syndicale de l'UCR. Mais cela reste à amplifier.

Alors, je sais qu'à la CGT, quand on est dans la rue, on arrête de faire autre chose et notamment de se mettre en conformité avec nos règles de vie, en faisant, par exemple, les rè-

gements à Cogétise. Si nous voulons être 100 000 et plus à l'ouverture de notre congrès à Saint-Malo, il va falloir se remuer la carcasse ! Je pense que l'appel et relevé de décisions du Comité général devront prendre cette préoccupation en compte. Pour nos USR et UFR rassemblées ici aujourd'hui, je ne vous fais pas de dessin.

Cette situation est d'autant plus paradoxale, qu'elle ne correspond pas avec ce qu'on vit dans les luttes actuelles. Je pense d'ailleurs que vous annoncerez des adhésions dans vos interventions. Notre qualité de vie syndicale, notre nombre, voilà des questions déterminantes pour notre avenir. Il faut apprendre à les traiter en même temps que les luttes et ne pas les considérer seulement quand on en a le temps, sinon on va en crever. Mais je suis optimiste et je sais que nous avons le pouvoir de faire mieux, si cela devient une priorité et l'affaire de tous. J'ai clairement marqué une priorité avec notre actualité sociale immédiate, conjointement, l'état de nos forces organisées.

La loi grand âge?, aux calendes grecques?

Pas à part, mais dans les luttes. C'est un choix. Ou plutôt non, une priorité, doublée d'une urgence. Je reviens au fil de l'activité revendicative. En effet, je veux évoquer le report de la loi grand âge, à je ne sais quand, si ce n'est aux calendes grecques, ainsi que le plan d'économie dans la santé. Ça ne va pas dans le bon sens et cela vient après un PLFSS qui se traduit par un plan d'économies de 4,2 milliards dans la santé, dont plus d'un milliard sur l'hôpital. Quand les insuffisances succèdent aux insuffisances, c'est tout notre système de santé qui est grippé et mis en grande difficulté et c'est extrêmement préoccupant. Les personnels de santé sont mobilisés depuis de longs mois, sans qu'Agnès Buzyn ait pris réellement la mesure de la catastrophe qui se joue.

L'Hopital plus que malade!

Avec le gouvernement, le Président de la République, elle porte une lourde responsabilité, car l'hôpital et je pèse mes mots, est gravement malade. Les mesures avancées pour le PLFSS et son ONDAM sont très insuffisantes. Et tous les acteurs de notre système de santé sont droits debout. Pour bien connaître le poids du mandarinat à l'hôpital public, je peux vous certifier que la grève administrative des chefs de service s'apparente à une véritable révolution culturelle. Il n'y aura pas de sortie de crise sans un plan, une réponse budgétaire exceptionnelle pour faire face aux besoins.

Les retraités sont très sensibles à la qualité des soins, à l'hôpital public, comme aux questions qui touchent à la prise en charge du grand âge. Je pense qu'il faut qu'on reste attentifs à ces aspects, avec ce que cela comporte de revendications pour les retraités. Concernant le report de la loi Grand Âge, à l'heure où j'écris ce rapport, un projet de lettre ouverte au président de la République est en cours d'élaboration par le

groupe des 9 organisations de retraités. Parmi les questions évoquées, nous marquons une inquiétude, avec la crainte que le projet de loi tombe dans les oubliettes. Trois rapports ont pourtant été présentés. Si leur contenu ne correspond pas aux revendications ou repères de la CGT et de son UCR, cela a le mérite de permettre un débat et de faire avancer nos revendications. Le rapport Libeault, celui de Madame El Komry sur les métiers du grand âge, avaient le mérite de susciter le débat et de nous permettre d'avancer notre point de vue.

Notre camarade Daniel Blache se fait d'autant que possible notre interprète, notamment au Haut Conseil de l'Âge. Vous connaissez ses contributions écrites et il répond souvent à vos sollicitations. Son apport est important, mais au-delà de son expertise, je ressens le besoin que l'UCR-CGT fasse un nouveau point sur là où nous en sommes vis-à-vis de cette loi. Nous ne pouvons pas nous contenter de l'expression du groupe des 9.

À ce stade, il convient que la CGT s'exprime à nouveau auprès du gouvernement et des tutelles concernés en formulant ses exigences. Nous ne pouvons pas nous contenter de l'expression unitaire.

« On n'est pas fatigué » et nous allons poursuivre.

Voilà, Chers Camarades, ce que je souhaitais vous dire, dans un temps contraint. Nous sommes toujours déterminés à poursuivre nos luttes, à commencer par celle qui porte sur la retraite. Comme dit le slogan, « on n'est pas fatigué » et nous allons poursuivre.

La CGT est indispensable. Elle est d'un apport sans équivalent aux salariés, aux retraités et au-delà, à l'ensemble de la population de notre pays. Elle a participé à toutes les grandes conquêtes sociales de notre pays, mais aussi lutté et résisté dans les pires moments de notre histoire contemporaine.

Monsieur le rédacteur en chef du magazine « le Point » et ceux qui aboient avec lui pour ne pas avoir à réfléchir devraient apprendre l'histoire. À défaut d'honnêteté intellectuelle, ils seraient au moins instruits. Ce qui ne semble pas être le cas. Je veux en notre nom à tous et comme l'a fait l'USR des Bouches-du-Rhône, saluer le Secrétaire Général de la CGT, Philippe MARTINEZ et lui témoigner notre soutien et de notre fraternité. Nous avons toutes les raisons d'être fiers de notre CGT.

À nous tous d'en être les acteurs pour écrire de nouvelles pages.

Rendez-vous dans les luttes. Rendez-vous à notre douzième congrès et place au débat, qui caractérise si bien la CGT.

REPÈRES REVENDICATIFS



TRAN PHUNG Cau Cathy

L'actualité sociale, ce mouvement social historique et inédit que nous vivons, nous conduit à poursuivre à faire partager nos arguments pour développer notre démarche revendicative et engager un processus de mobilisation, d'actions pour gagner sur nos revendications et de renforcement de nombreux retraités.

La bataille des idées et la démarche revendicative sont des éléments incontournables pour gagner à l'adhésion de retraités et au renforcement du syndicalisme retraité.

En ce sens, la réactualisation des fiches repères de l'UCR n'a rien d'une « démarche administrative » mais elles sont des outils qui nourrissent et structurent l'activité sur le terrain.

Dans cette séance, nous allons réactualiser les 4 dernières fiches à savoir :

-  La fiche n° 4 : Droit au logement
-  La fiche n°6 : Droit aux loisirs
-  La fiche n° 7 : Droit à la culture et à l'information
-  La fiche n° 8 : Droits aux pratiques sportives.

Nous aurons au cours de la mandature, réactualisé nos fiches repères.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, quelques éléments de rappel :

 Seules les USR et UFR qui ont présenté des amendements pourront intervenir sur leurs amendements si nécessaire.

 3 USR ont présenté 13 amendements à savoir l'USR 13, l'USR 35 et l'USR 51.
À présent, je vous propose de regarder les fiches.

Dans les pages suivantes, vous trouverez les repères actualisés

Résultat des votes :

-  Fiche sur le logement : POUR à l'unanimité.
 -  Fiche sur droit aux loisirs : POUR à l'unanimité.
 -  Fiche sur le droit à la culture et à l'information : POUR à la majorité,
2 abstentions.
 -  Fiche sur le droit aux pratiques physiques et sportives : POUR à la majorité,
1 abstention.
- L'ensemble des fiches a été voté, je vous remercie.

4. DROIT AU LOGEMENT

Cette fiche vient en complément de la fiche confédérale 28

LA CGT PROPOSE

La garantie de disposer un logement est un élément majeur du « vivre ensemble », de l'intégration et de la cohésion sociale dans notre société : un droit humain et fondamental. Cela suppose d'agir pour une nouvelle politique nationale d'aménagement du territoire en faveur d'une véritable mixité sociale et intergénérationnelle.

Cela implique :

- Un habitat intergénérationnel.
- De rééquilibrer le financement de la construction de logement en faveur du logement social. De permettre aux retraités, qui le souhaitent, de déménager dans un logement moins grand à prix du m² identique et dans le même quartier.
- Des logements adaptés à la perte de mobilité et aux différents rythmes de vie. Des foyers logements qui soient de vrais « domiciles » avec :
 - Une loi d'orientation définissant leur rôle.
 - Une situation au cœur de la cité et au cœur d'un réseau de transports, soins, loisirs, culture...
 - Abrogation de la loi Touraine

CE QUI EXISTE AUJOURD'HUI

- La loi de Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion : loi Elan : évolution du logement, de l'aménagement et du numérique), loi Dalo : droit au logement opposable.
- Un parc de logements sociaux insuffisant.
- Des dispositifs d'aides et de défiscalisation (type Pinel) qui favorisent la construction privée.
- Des foyers logements insuffisants en nombre et dont le rôle est mal défini.
- Différentes expériences novatrices existent aussi telles : habitat intergénérationnel, co-locations, présence permanente d'associations d'auxiliaires de vie dans les quartiers.

LES MOYENS POUR Y PARVENIR

5. DROIT AUX TRANSPORTS

Pouvoir se déplacer selon ses besoins est un droit fondamental. La fiche confédérale n° 29 traite de l'ensemble des besoins de déplacement des personnes et d'acheminement des marchandises. Pour les retraités c'est essentiel pour assurer le lien social, condition d'un meilleur vieillissement.

LA CGT PROPOSE

Il faut mettre en cohérence les besoins de déplacement des personnes, d'acheminement des marchandises et l'organisation du système du transport. Celle-ci doit être compatible avec le développement humain durable. Cela implique une maîtrise publique comme outil de régulation et contrôle.

Cela suppose :

Un développement des transports collectifs sur tout le territoire

dans une approche multimodale et complémentaire des modes de transport, pour aller vers la transition énergétique, notamment

- Des aides nécessaires et suffisantes pour permettre l'adaptation des logements au fil du vieillissement.
- Un grand service public de l'habitat et du logement qui garantisse l'accès à tous et la qualité des services dans le cadre d'une politique de la ville favorisant le développement des quartiers par l'implantation de services publics.
- Abrogation de la loi Elan qui vise à poursuivre le désengagement financier de l'État.
- Combattre la privatisation du logement social prévue par cette loi, à travers la vente des logements imposée aux bailleurs sociaux.

« Les programmes de construction de logements neufs ainsi que les programmes d'amélioration de l'habitat financés par l'Agence Nationale de l'amélioration de l'Habitat (ANAH) ⁽¹⁾ doivent intégrer l'obligation d'un quota de logements adaptés au handicap à définir en lien avec les réalités locales. Cette obligation doit être encadrée par une charte du logement adapté mise en œuvre par les collectivités territoriales et définissant les différents critères de ces logements : logements accessibles, logements adaptés ou logements très adaptés ».

- Revalorisation des prestations logements pour les retraités et personnes âgées.
- La construction de logements sociaux et l'application de la loi SRU sans dérogation (obligation pour chaque commune de construire 25 % de logements sociaux).
- Pour les nouveaux logements sociaux construits, au moins 30% doivent appliquer un loyer bas (PLAI). Pour cela, l'épargne populaire (Livret A) doit revenir exclusivement à son rôle initial de financement du logement social.
- La construction de résidences autonomie publiques, la construction d'Ephad publics afin d'augmenter le nombre de places disponibles et ainsi en faciliter l'accès correspondant aux besoins, rénovation des foyers logements existants, mise en place de parcours résidentiel pour les retraités et les personnes âgées dans le logement social pour attribution d'un logement adapté sans impact sur le pouvoir d'achat.

Par ailleurs, nous proposons une analyse des expériences novatrices afin de les évaluer pour les améliorer et les développer.

- Des moyens supplémentaires à ceux prévus dans la loi d'adaptation de la société au vieillissement (40 millions d'euros pour adapter 80 000 logements privés), pour rénover les 2 millions de logements recensés par l'ANAH.

(1) ANAH : Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat.

CE QUI EXISTE AUJOURD'HUI

- Les transports de personnes sont un moyen de conserver et de développer une cohésion sociale et territoriale. Ils sont un lien structurant du local au national en passant par le régional. Ce qui nécessite un développement des infrastructures et des équipements permettant de répondre à l'ensemble des besoins et des moyens humains.
- Les diversités en matière de tarification, en particulier sur les transports urbains, sont en lien avec la manière d'appréhender cette situation par les collectivités territoriales.
- L'augmentation croissante du nombre de retraités souhaitant se déplacer crée des exigences nouvelles en matière de transport.

LES MOYENS POUR Y PARVENIR

- Que les retraités s'investissent et participent aux réunions des comités de lignes, ou toutes autres structures concernant la défense et le développement des transports sous toutes ses formes.

6. DROIT AUX LOISIRS

Cette fiche vient en complément à la fiche repères confédéraux N° 26 « Droit aux vacances » Pour les retraités, le droit aux loisirs (dont les voyages) doit être un droit au même titre que celui à la retraite, à la santé, au logement. Son accès est actuellement tributaire de l'augmentation du pouvoir d'achat des retraités.

LA CGT PROPOSE

- De développer le droit aux loisirs pour tous les retraités, en accordant une attention particulière à celles et ceux qui, pour des raisons de pouvoir d'achat, de difficultés de déplacement ou de handicap en sont privés.

CE QUI EXISTE AUJOURD'HUI

- Des organismes sociaux (caisses de retraite, retraites complémentaires,...), les centres sociaux, associatifs ou communaux proposent des vacances et des loisirs en fonction des revenus.
- Des CSE (Comités Sociaux et Économiques) gardent les retraités comme ayant droit.
- Loisirs et Solidarité des Retraités (LSR) est une association loi 1901 qui agit en toute autonomie sur des valeurs de solidarité proches de celles du syndicalisme CGT. Afin de répondre au mieux à ces objectifs de tourisme social, LSR travaille avec l'ANCV (association nationale du chèque vacances) dans le cadre de BSV (Bourse Solidarité Vacances et du séjour seniors vacances) et coopère très étroitement avec l'Avenir social. LSR parvient ainsi à obtenir des offres de séjour de très bonne qualité à un coût abordable, y compris pour les plus démunis, grâce aux organismes du tourisme social coordonnés sous l'égide de l'ANCAV-SC.

Ces offres ne suffisent pas à répondre aux besoins des tous les retraités. Les associations et clubs seniors offrent aussi un panel de loisirs et de voyages.

- Travailler à l'élaboration de propositions nouvelles avec tous les acteurs des transports et lutter pour obtenir la mise en place d'une politique de transports publics au service de tous
- Créer et participer localement à tout ce qui concerne le développement du service public de transport.
- Réinvestir la revendication des mécanismes de péréquation nationale qui permet de maintenir l'égalité de transport pour tous sur l'ensemble du territoire.

Pour financer ces revendications :

- Un pôle national public de financement assis sur les institutions financières publiques (caisse de dépôt et de consignations, banque postale...).
- Renationaliser les sociétés d'autoroute afin d'alimenter l'agence de financement des infrastructures de transports ferroviaires (AFITF).
- Taxer les actifs financiers des entreprises à la hauteur de 0,3 % de la masse salariale.
- Étendre le versement transport des entreprises aux conseils régionaux.
- Revenir à l'écotaxe pour les poids lourds.

LES MOYENS POUR Y PARVENIR

- Dans l'ensemble des entreprises et collectivités disposant d'un CSE ou organismes équivalents, les élus doivent exiger de l'employeur des moyens supplémentaires pour les retraités. Pour cela, une bataille commune actifs/retraités doit être engagée, afin que ces derniers puissent bénéficier pleinement des activités du CSE.
- Là où il n'y a pas de CSE, les salariés actifs et les retraités des Petites et Moyennes Entreprises et Très Petites Entreprises doivent pouvoir bénéficier de droits et prérogatives spécifiques pour qu'ils puissent accéder aux loisirs.
- Améliorer l'information des retraités sur leurs droits et possibilités d'accès.
- LSR, pour sa part, réaffirme les potentialités immenses dont elle dispose pour le déploiement d'activités de loisirs, de culture, dans une dimension de proximité toujours plus solidaire chez les retraités qui seront de plus en plus nombreux dans les années à venir.

Mais LSR est aussi consciente de l'impérieuse nécessité des luttes solidaires qui doivent être menées avec les organisations syndicales et la CGT en particulier pour la satisfaction de ces besoins. Tout doit être mis en œuvre pour sauver et pérenniser Bourse Solidarité Vacances (BSV), avec le maintien du tarif du billet SNCF à 30 euros quel que soit la destination, ainsi que les autres organismes qui permettent aux plus défavorisés qui ne partent habituellement jamais en vacances, de pouvoir bénéficier de séjours touristiques.

REPÈRES REVENDICATIFS

7. DROIT À LA CULTURE ET À L'INFORMATION

Les fiches confédérales n° 25a « Droit à la Démocratie culturelle », 25b « Droit à l'information » 25c « Droit à la communication » font le point sur les droits universels d'accès à la culture pour l'ensemble des salariés actifs et retraités. Cette fiche UCR-CGT aborde la dimension « retraités » et les approches nouvelles liées au « défi démographique ».

LA CGT PROPOSE

- Que la culture soit prise en compte comme élément d'émancipation de l'être humain et soit une composante essentielle de cette nouvelle vie que constitue la retraite.
- Que les retraités puissent accéder à tous les aspects de la culture générale, scientifique et technique.
- Qu'ils puissent continuer à enrichir leurs connaissances dans tous les domaines.

CE QUI EXISTE AUJOURD'HUI

- Dans nos villes existent des musées, des écomusées, des conservatoires, des centres culturels, des bibliothèques et médiathèques.
- Des universités proposent des cours, des conférences pour les retraités.
- La CGT a été à l'initiative de la création de l'association LSR pour développer l'accès à la culture et rompre l'isolement des personnes âgées et retraitées.

LES MOYENS POUR Y PARVENIR

- Favoriser l'accès pour les retraités aux spectacles, aux musées grâce, entre autres, à des tarifs et des transports collectifs accessibles.

- Permettre aux retraités l'accès aux nouvelles technologies d'information et de communication (Internet, Webcam...) en généralisant les formations à l'informatique et en rendant accessible son utilisation par une aide au financement.

- Les retraités doivent bénéficier du droit aux activités culturelles et sociales de leur CSE ou assimilé avec une contribution financière de l'employeur.
- Réfléchir à des ateliers d'échanges de savoirs entre des retraités de plusieurs secteurs professionnels :
 - Multiplier les ateliers d'initiation et des savoirs à l'ensemble des disciplines.
 - Permettre à chacun d'exprimer sa créativité.
 - Encourager les échanges intergénérationnels.

Cela demande des moyens budgétaires pour favoriser l'ouverture des infrastructures à l'ensemble des classes d'âge, en offrant des tarifs adaptés.

8. DROIT AUX PRATIQUES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Voir la fiche confédérale N° 27 « Droit aux pratiques sportives »

LA CGT PROPOSE

- Le droit aux pratiques physiques et sportives de son choix pour toutes et tous, à tous les âges de la vie. Avec l'allongement de la durée de vie, ce droit doit se poser en termes de diversité et de proximité sur tout le territoire.
- Les offres doivent permettre à tous les retraités quel que soit leur âge, leur état de santé, leur goût, leur lieu d'habitation et leurs moyens financiers d'y participer.

CE QUI EXISTE AUJOURD'HUI

Des offres d'activités physiques et sportives en direction des retraités émanent des communes, des associations et de certains CSE.

Pour autant, ces offres sont insuffisantes en termes de proximité et de financement. Elles ne permettent pas une pratique physique et sportive du plus grand nombre.

LES MOYENS POUR Y PARVENIR

La pratique d'activités physiques et sportives doit être un moyen pour que les retraités puissent prendre toute leur place dans les associations et clubs sportifs.

- La pratique sportive à tous les âges de la vie se pose, économiquement, physiquement, culturellement.
- Pour permettre un accès des retraités à la pratique physique et sportive, il faut améliorer leur pouvoir d'achat. Il faut également prévoir des tarifs et des transports accessibles.

Dans la réflexion sur l'aménagement de la ville, il faut intégrer les besoins des retraités en matière d'équipements sportifs de proximité.

Dans l'offre de disciplines sportives, il faut tenir compte des aptitudes physiques de chacun, chacune, en développant une politique sportive pour tous les âges.

CAP VERS LE 12ÈME CONGRÈS



Boyer Jocelyne

Dans un peu plus de trois mois, du 11 au 15 mai prochain, va se tenir à St-Malo le congrès de notre union Confédérale des Retraités.

Celui-ci va se dérouler après une période intense de mobilisation sans précédent contre le projet de réforme des retraites que veut nous imposer Emmanuel Macron et son gouvernement au service d'une politique ultra libérale et nous espérons bien ouvrir ce 12ème congrès dans la cité des corsaires, satisfaits des luttes menées en saluant l'ensemble des salariés et des retraités qui auront contribué à la victoire finale, parce que nous pensons aujourd'hui celle-ci possible, à condition de faire grandir le mécontentement et la riposte syndicale et unitaire, le mouvement populaire, seuls capables de nous conduire au succès de cette grande bataille.

Préparer notre congrès dans un tel contexte est plutôt favorable pour donner encore plus de sens au développement de notre syndicalisme CGT, parce qu'il a mis en mouvement beaucoup d'organisations de la CGT dont celles de l'UCR. Les retraités ont été nombreux dans les débats tant au plan national, départemental que local.

Nous ne pouvons que nous féliciter du développement d'une lutte que l'on peut bien qualifier d'historique, voire inédite.

Elle n'est pourtant pas sans conséquence sur la tenue du calendrier, de nos instances dans toutes nos organisations. Nous avons essayé de palier à cette situation et pouvons ici remercier les camarades qui dans les différentes commissions mises en place pour préparer le congrès, d'avoir mis tout en œuvre pour fournir les éléments indispensables pour travailler.

Je vais donc faire part au comité général de l'état de préparation du congrès en me permettant d'attirer votre attention sur la nécessité maintenant de ne plus perdre de temps pour assurer d'une part une bonne participation de délégués au congrès et d'autre part de rapidement faire des propositions de mise à disposition de camarades pour la future direction de l'UCR.

À ce propos, concernant la commission Mandats et votes, à ce jour celle-ci a comptabilisé la rentrée de 170 mandats sur 412, soit :

- Pour les UFR : 73 sur 188
- Pour les USR : 97 sur 224
- CE sortante, mandatement de droit : 17 rentrées sur 54 membres.

Concernant la commission des candidatures, la commission a tenu compte du contexte décrit plus haut et de ces conséquences sur le retard apporté à la désignation en repoussant la date limite de mise à disposition de candidatures au 9 février.

- À ce jour, 27 mises à disposition, dont 8 nouvelles, ont été portées à la connaissance de la commission.

Il faut absolument accélérer la remontée tant des fiches de pré mandatement que de celles des mises à disposition de candidatures pour la future direction de l'UCR, le succès de notre congrès en dépend.

Concernant les documents qui seront soumis aux votes des congressistes (bilan d'activité et document d'orientation), une première séance de travail au dernier Bureau du 23 janvier a permis d'avancer sur leur rédaction. Ils seront présentés à la CE du 13 février et soumis au vote de celle-ci.

Ces documents ainsi que le bilan financier seront repris dans un UCR actualités et seront à la disposition de l'ensemble des organisations début mars (au plus tard le 9 mars).

Un petit rappel, le bilan d'activité voté par la CE n'est pas amendable.

Quant au document d'orientation, il est bien entendu le document qui doit permettre à toutes les organisations de l'UCR d'engager les débats. Ce document est amendable.

Nous avons toutes les raisons de penser que le bouillonnement d'idées, de propositions d'action que nous connaissons dans cette période doit nous permettre d'organiser le maximum de rencontres avec nos syndiqués pour enrichir le document d'orientation.

Nous vous engageons dès maintenant à programmer des réunions dans vos sections professionnelles, interprofessionnelles.

Nous aurons également durant les travaux de notre congrès une initiative internationale, plus particulièrement sur la situation des retraités en Europe. La commission Inter travaille avec le collectif confédéral pour sa réalisation.

Concernant les aspects pratiques, toutes les organisations ont reçu les propositions pour leur hébergement.

Nous attirons votre attention sur la nécessité de ne pas trop attendre pour faire les réservations.

La commission d'organisation du congrès a dû remettre à plusieurs reprises son déplacement à St-Malo compte tenu de la situation.

Néanmoins, nous serons en capacité dès la tenue du Bureau 18 février prochain, de vous présenter les tarifs pour le carnet repas du midi sur le congrès avec le repas fraternel.

De même, le montant de la participation pour les accompagnants et enfin les propositions d'initiatives culturelles tant pour ces accompagnants que pour les délégués au congrès. Voilà, Cher-e-s Camarades, ce que j'étais chargée de porter à la connaissance du comité général, le dernier de cette mandature.

Alors, larguons les amarres en lâchant les cordages du bateau UCR-CGT et prenons le départ pour faire de notre 12ème congrès de St-Malo une nouvelle étape qui compte pour dynamiser notre syndicalisme spécifique retraités et le renforcer.

Conclusions du comité général du 29 janvier 2020.

Marc Bastide



Après cette journée de réflexion de notre comité général, notons avec nos défauts et qualités, ce que nous avons réussi à faire ensemble, actifs et retraités depuis le 5 décembre 2019.

Permettez-moi de noter où en était notre organisation en septembre. Dans les milieux soi-disant bien-pensants qui donnaient une CGT archaïque, dépassée, d'un autre temps avec une opinion publique acquise à la cause des gouvernements sur la retraite à points.

Mesurons le chemin parcouru à aujourd'hui, une CGT incontournable, inventive, unitaire et gagner une opinion publique au retrait des projets. Qu'elle est belle notre CGT ! Nous avons besoin de la choyer, de la renforcer, de faire entrer les FNI, les cotisations 2018-2019 et les adhésions nouvelles à l'aide des fiches navettes qui seront mises à disposition par l'espace Vie Syndicale.

Après nos débats, nos réflexions, le comité général a fait la proposition d'organiser un vote sur 3 revendications :

- 1.** Retrait du projet à point.
- 2.** Amélioration du système solidaire actuel.
- 3.** Augmentation des pensions.

Ce vote se fera soit devant les mairies ou les lieux les mieux approprier dans les localités, dans les départements pendant la semaine du 9 au 15 mars 2020, semaine avant les élections municipales. Cela accompagné de tracts sur les propositions CGT en termes de financement pour les retraites, l'augmentation de nos pensions et le 4 pages confédéral, qui nous permettront d'organiser ce vote des retraités.

Camarades, dans ces moments de luttes intenses, inventives, vos prises de paroles enthousiastes, cette proposition d'action de vote, approuvée pratiquement à l'unanimité, avec un nouveau succès sur la participation à cette votation citoyenne. Succès qui va nous permettre de poursuivre notre avancée CGT vers le retrait du projet gouvernemental et augmentations de nos pensions.

Bon travail à tous.

Relevé de décisions

Notre comité général s'est tenu dans une période historique de mobilisation contre le projet de réforme des retraites. Dans cette lutte, la présence des retraités auprès des actifs dans les manifestations, les tractages, les diverses initiatives a contribué à renforcer la mobilisation. La déconnexion du gouvernement qui organise une campagne mensongère devient une évidence face à une opinion publique qui soutient le mouvement à 66 %. Les retraités subissent depuis plusieurs années la baisse de leur pouvoir d'achat et sont aussi concernés par cette réforme. Mais, ils sont encore trop nombreux à penser qu'ils ne seront pas touchés.

Les débats de notre comité général confirment le besoin pour les retraités de tenir le terrain pour élargir le mouvement avec le plus grand nombre en s'appuyant sur l'opinion publique. Les temps forts de manifestation ne suffisent pas.

La proposition de Marc Bastide de continuer la bataille des idées, porter nos revendications et avoir un temps fort avant les élections municipales a été validé par le comité général. L'UCR propose d'organiser des initiatives devant les mairies, sur les places publiques dans la semaine du 11 au 15 mars. Une carte de vote pour le retrait de la réforme des retraites, l'amélioration du système actuel et l'augmentation des pensions sera mise à disposition des organisations.

La loi « grand âge » va être discutée prochainement à l'Assemblée Nationale, nous aurons à tenir les deux dimensions celle que nous avons avec les 9 et celle de la CGT en ayant notre propre expression.

Les Fiches repères revendicatifs, rectifiées à partir des amendements retenus par la commission ont été votées : pour le Droit aux loisirs à l'unanimité, le Droits à la culture et à l'information avec 2 absentions, le Droits aux pratiques physiques et sportives avec 1 abstention.

Congrès de l'UCR

Pour assurer une bonne participation à notre congrès, il nous reste à faire remonter les mandats des 402 délégués et les mises à dispositions pour construire la nouvelle direction de l'UCR. Il nous faut également combler le retard à ce jour des 2 478 FNI 2018 afin de retrouver nos 100 000 syndiqués retraités, notre objectif pour l'ouverture du congrès.

Politique de cadres :

Olivier Jouchter a informé le Comité général, qu'au-delà de la mise à disposition de la candidature de **Marc Bastide** pour la future direction de l'UCR, Marc a accepté de prendre la responsabilité du Secrétariat général, si le Congrès le décide.

Note aux organisations / votation

Cher-e-s Camarades,

Le Comité Général du 29 janvier a décidé de proposer à tous les retraités d'avoir, dans le cadre du mouvement social, un nouveau temps fort spécifique retraités et d'exprimer leurs exigences au moyen d'une votation sur :

- L'augmentation de leur pension.
- L'annulation de la hausse de la CSG.
- Le retrait de la réforme de retraite à points.
- Le maintien et l'amélioration de notre système de retraite solidaire à prestations définies.

Les objectifs de cet évènement « Votation » doivent permettre de continuer à mobiliser tous les retraités sur leurs pré-occupations et de faire mesurer tous les enjeux de régression sociale et de transformation de la société que porte cette réforme.

Or, de nombreux retraités, encore, pensent ne pas être concernés par ce projet de réforme et ne mesurent pas la baisse programmée de leur pension, la remise en cause de la pension de réversion, même s'ils sont solidaires pour leurs enfants et petits-enfants.

Le Comité Général a décidé de tenir compte de la période électorale pour initier cette votation dans la semaine du 9 au 14 mars avec un temps fort le 11 ou le 12 mars. Nous souhaitons en faire un évènement en organisant des votes publics avec urnes devant des lieux les mieux adaptés, sollicitations des médias, prises de paroles, rassemblements de retraités. Nous mettons à disposition des organisations :

1. Un bulletin de vote « je suis retraité-e – je vote pour ».
2. Un tract sur pension de retraite, l'exigence d'un plan d'urgence sur la santé et l'autonomie, sur projet de réforme de la retraite à points (qui va vous parvenir prochainement).
3. Le 4 pages confédéral accompagné d'une pétition (pétition qui vous parviendra prochainement).

Ce temps fort s'inscrit dans la nouvelle campagne de renforcement de l'UCR-CGT : 1 syndiqué = 1 adhésion et 1 abonnement à Vie Nouvelle.

Le dépouillement de cette votation doit nous permettre d'interpeller les candidats aux élections municipales, les députés, mais également nous servir à mesurer la mobilisation des retraités afin de donner des prolongements à notre vie syndicale.

Nous demandons aux organisations de faire remonter à l'UCR-CGT, des PV de vote nous précisant soit le nom de la section qui l'organise, l'USR ou l'UFR qui les a centralisés.

C'est avec confiance et dynamisme que nous nous inscrivons dans la préparation de notre 12ème congrès.

Bien fraternellement.
P/ le Bureau de l'UCR-CGT
Cathy Tran Phung Cau



Le bulletin de vote disponible dans les organisations

LES RETRAITÉS SONT ATTACHÉS À LEUR SYSTÈME DE RETRAITE SOLIDAIRE ET À SON AMÉLIORATION

Notre régime de retraite, malgré les attaques subies ces dernières années, a permis que le pourcentage de retraités pauvres en France soit largement inférieur à celui constaté dans les pays qui ont adopté la retraite à points. Nous voulons améliorer notre système de retraite et retrouver notre pouvoir d'achat.

Le candidat Emmanuel Macron s'était engagé à protéger le pouvoir d'achat des retraités. Or depuis son élection à la présidence de la République, entre mai 2017 et décembre 2019, les pensions brutes ont augmenté de 1,1 % alors que l'indice des prix à la consommation hors tabac a augmenté de 3,1 %.

Nouvelle baisse du pouvoir d'achat en 2020

Et ce n'est pas la revalorisation au 1^{er} janvier 2020 qui permet de compenser cette ponction sur nos pensions. La « revalorisation » est en effet de 1 % pour les pensions inférieures à 2000 euros bruts et de 0,8 % à 0,3 % pour les pensions de 2 000 à 2 014 euros, alors que l'inflation a été de 1,1 % en 2019.

Si l'on ajoute les mesures fiscales régressives pour de nombreux retraités : la CRDS depuis 1991, la Casa depuis 2013, et plus récemment l'augmentation de la CSG et le blocage des retraites complémentaires durant 5 ans, c'est bien une détérioration du pouvoir d'achat pour tous les retraités.

Le mouvement de protestation des retraités a conduit le Premier ministre à se prononcer pour une indexation des pensions sur l'inflation en 2021 pour l'ensemble des retraités. C'est dès maintenant que les pensions doivent être revalorisées à la hauteur de la perte de notre pouvoir d'achat ! Et nous souhaitons qu'elles soient indexées sur l'évolution des salaires.

Mais les retraités ne sont pas seulement maltraités sur leur pouvoir d'achat ils le sont aussi dans l'accès aux soins.

L'hôpital est à bout de souffle.

Depuis des années nous assistons à une dégradation des conditions d'accès aux soins. Il n'est plus tolérable de gérer l'hôpital public comme une entreprise commerciale et de lui imposer un milliard d'euros d'économies chaque année. Les lits ferment, les patients attendent des heures aux urgences sur des brancards, les personnels sont au bord de la rupture.

Cela ne peut plus durer et nous exigeons un moratoire avant toute nouvelle fermeture d'hôpital, de lits, de maternité, de services.

Exigeons un plan d'urgence pour la santé et l'autonomie

Il faut 100 000 emplois supplémentaires dans les hôpitaux immédiatement pour assurer des soins de qualité et garantir la sécurité des patients.

Nous avons besoin de centres de santé publics dans tous nos territoires pour faire face à la pénurie de médecins et de revoir à la hausse les moyens alloués à la formation d'un plus grand nombre de médecins.

L'État ne doit plus imposer de nouvelles économies à l'hôpital public d'ici la fin du quinquennat et il doit au contraire augmenter sensiblement l'objectif national des dépenses pour l'assurance maladie.

S'agissant du vieillissement et du grand âge nous exigeons qu'une nouvelle loi, promise d'ailleurs par le président de la République, réponde aux enjeux à venir.

Au-delà de la construction d'Ehpad publics financés par l'État, 200 000 embauches sont nécessaires pour faire face au maintien à domicile et aux besoins en établissements. Nous avons besoin d'un grand service public de l'aide à domicile ou en établissement avec du personnel formé, mieux rémunéré, mieux considéré avec un statut ou une convention collective nationale de haut niveau.

Le financement de ces besoins doit être assuré par la Sécurité sociale dans le cadre de la branche Assurance maladie car aujourd'hui le reste à charge pour les familles est insoutenable.



Retraite à points : une menace pour les retraités

Au vu des objectifs de réduction des pensions du projet de loi, il serait naïf de penser qu'il en sera autrement pour les retraités actuels. C'est d'ailleurs inscrit dans le projet, qui prévoit de plafonner le montant des dépenses de retraite au taux actuel de 13,8 % du PIB, alors que le nombre de retraités va augmenter sensiblement les prochaines années. Comme il est peu probable que le PIB progresse, s'il ne régresse pas, l'argument sera tout trouvé pour imposer une baisse générale des pensions.

L'autre moyen de justifier la réduction des pensions c'est également ce que prévoit le projet d'Emmanuel Macron : la baisse des ressources de la Sécurité sociale. Le projet en effet n'envisage pas

de revenir sur les exonérations sociales accordées généreusement au patronat, qui privent la Sécu de près de 100 milliards d'euros. Bien au contraire, pour inciter les hauts salaires à se tourner vers la capitalisation, le projet propose de supprimer les cotisations salariales au-delà de 120 000 euros par an. Cette mesure privera la Sécu de 4,5 milliards par an.

La baisse des moyens de financement de la Sécurité sociale est l'argument idéal pour justifier la réduction du montant des pensions actuelles et à venir. D'autant que le gouvernement dispose des leviers pour procéder à la baisse des pensions actuelles : l'augmentation de la fiscalité pesant sur les retraites : CSG, CRDS, Casa...

Stopper la mécanique infernale

Enfin, l'argument de l'universalité. Pour l'instant le gouvernement affirme qu'il veut maintenir le régime par répartition pour les retraités, mais qu'en sera-t-il lorsque la réforme envisagée sera appliquée ? Il y a fort à parier que le gouvernement évoquera l'impératif d'un régime unique, comme il l'a fait pour les régimes spéciaux, pour entamer la conversion du régime actuel en système de retraite par points. Or on sait que ce système institutionnalise la baisse programmée et automatique du niveau des retraites en fonction des conjonctures économiques et financières.

Les retraités qui protesteraient contre cette évolution se verraient une nouvelle fois culpabilisés et accusés de vouloir conserver un régime plus favorable que celui des nouveaux retraités, celui de leurs enfants et petits-enfants.

C'est cette mécanique infernale qu'il nous faut stopper en exigeant le retrait du projet de réforme mortifère que le président et ses ministres veulent imposer contre la volonté de la majorité de la population.

Les 9 organisations de retraités ont adressé un courrier aux candidats aux municipales pour leur demander de prendre position sur les revendications des retraités.

Les retraités CGT vous propose de voter symboliquement pour :

- L'augmentation de ma pension
- L'annulation de la hausse de la CSG pour tous
- Le retrait du projet de réforme de retraite à points
- L'amélioration du système de retraite solidaire par répartition

POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

➤ **J'adhère à la CGT**

Nom ➤ Prénom ➤

Adresse ➤

Code postal ➤ Ville ➤

Branche professionnelle d'origine ➤

Mail ➤ Tél. ➤

Bulletin à retourner à l'UCR-CGT - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil cedex ou à remettre à un(e) militant(e) Cgt de votre connaissance

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre



*Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris*

Pour information à Madame Buzyn, Ministre des solidarités et de la santé

Montreuil, le 12 février 2020

Monsieur le Président de la République,

Nous vous interpellons sur le fait qu'à ce jour, nous n'avons toujours pas connaissance d'un projet de loi concernant le grand âge et l'autonomie. Alors que Madame BUZYN, Ministre des solidarités et de la santé aurait annoncé un projet de loi à l'été lors de sa conférence de presse du 16 janvier.

Nous ne comprenons pas ce retard alors que la concertation engagée par le gouvernement suite à une lettre de cadrage du 1^{er} Ministre du 17 septembre 2018, a débouché sur 3 rapports connus dorénavant.

Le rapport remis par Dominique Libault, le 28 mars 2019 a élaboré 175 propositions à la Ministre des solidarités et de la Santé pour une politique forte et nouvelle du grand âge en France.

Il est envisagé un calendrier resserré pour s'engager résolument dans un politique volontariste.

En préambule de ce rapport, 2 discours de votre part sont évoqués :

- L'un devant le congrès de la Mutualité Française, le 13 juin 2018 à Montpellier, où vous évoquez le bouleversement suscité par le vieillissement de notre population et le défi qu'il soulève au niveau du grand âge et de la dépendance.
- L'autre où vous affirmez qu'il nous fallait construire pleinement le financement et l'organisation de ce nouveau risque social et vous finissiez sur le propos suivant : « c'est pourquoi l'année 2019 sera consacrée à ce travail. »

Enfin, en juin 2019, Monsieur Édouard Philippe, Premier Ministre, estimait que cette nouvelle loi serait le marqueur social du quinquennat.

Nous avons pris acte des 150 propositions formulées par Monsieur Dominique Libault, recentrées autour de 10 propositions clés. Nombre d'entre elles soutenues par les organisations syndicales ont été débattues au « Haut Conseil de l'Âge » et reprises dans un rapport remis au Premier Ministre.

Au niveau de la CGT, nous pensons que certaines d'entre elles répondent partiellement à nos revendications, même si nous avons des désaccords pour d'autres telles que l'utilisation de la CROS au-delà de 2024 ou du fonds de réserve des retraites, en matière de financement. Nous soutenons la préconisation visant à consacrer une augmentation de 35 % de la part des dépenses publiques consacrées à la perte d'autonomie des personnes âgées dans la richesse nationale entre 2018 et 2030 soit 1,6 % du PIB en 2030 contre 1,2 % actuellement.

Nous estimons que ces nouvelles mesures de financement vont dans le bon sens, notamment vis-à-vis de la dernière loi ASV du 28 décembre 2015, même si elles restent nettement insuffisantes pour répondre aux besoins à venir, sachant qu'il faudrait au minimum une augmentation d'un point du PIB d'ici 2030.

Le rapport Libault préconise également d'augmenter de 25 % le taux d'encadrement auprès des personnes âgées en EHPAD d'ici 2024 par rapport à 2015. Cela représenterait une augmentation de 13 équivalents temps plein pour 100 résidents, soit 80 000 professionnels supplémentaires.

Même si nous sommes loin des 200 000 emplois nécessaires aujourd'hui dans ce secteur, ces propositions, si elles étaient mises en œuvre rapidement, donneraient un signe encourageant aux personnels qui le réclament depuis plusieurs mois ainsi qu'aux résidents des EHPAD qui voient leurs conditions d'existence se dégrader continuellement. Par contre, il n'est fait aucune référence dans le rapport à l'instauration d'un service public de l'aide à l'autonomie que ce soit à domicile ou en établissement, qui permettrait de rendre plus attractifs les métiers, avec du personnel formé, mieux rémunéré et mieux considéré et un statut ou une convention collective nationale de haut niveau.

Enfin, le rapport évoque le financement d'un nouveau risque de protection sociale en précisant que la solidarité nationale, à travers une couverture financière spécifique, pourrait jouer un rôle prépondérant et intégrer ce risque de perte d'autonomie dans le champ des lois de financement de la sécurité sociale.

Cette proposition va dans le sens de notre revendication fondamentale d'intégrer le risque autonomie dans la branche maladie de la sécurité sociale à condition qu'il soit financé par les cotisations.

Le rapport remis par Madame El Khomri, le 29 octobre 2019, suite à une mission qui lui avait été confiée le 27 juin 2019, pour établir un « plan de communication en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge », définit 56 mesures reprises dans 5 axes de propositions. Il préconise notamment la création de 92 300 postes supplémentaires jusqu'en 2024 et la revalorisation des salaires des aides-soignants. Mais le rapport est peu ambitieux en termes de parcours de formation, de promotions pour les personnels et ne se concentre que sur deux métiers seulement, celui d'aide-soignant et d'accompagnant éducatif et social.

Le décalage est manifeste entre les besoins et propositions de financement. Les difficultés de recrutement, le turn-over constaté en permanence, le taux élevé d'accidents du travail, soulignent l'urgence de la situation et des moyens à y consacrer.

Quant au rapport élaboré par Madame Audrey Dufeu-Schubert pour « réussir la transition démographique et lutter contre l'âgisme », les 86 propositions ne font que confirmer les discriminations actuelles sur l'âgisme en responsabilisant les personnes âgées sur les situations qu'elles vivent pour les inciter à dénoncer les faits et en incitant la société à avoir un autre regard sur le vieillissement.

Si nous ne mésestimons pas le rôle que pourraient jouer des dispositifs tels que « MONALISA » ou des actions visant à créer un lien intergénérationnel, nous attendons des propositions de financements nécessaires pour concrétiser les propositions faites.

Ces 3 rapports réalisés à la demande du Gouvernement, ayant été officialisés, nous attendons impatiemment qu'un projet de loi les traduise dans les faits.

Or, nous ne comprenons pas que 11 mois après la parution du 1^{er} rapport fait par Monsieur Dominique Libault, aucun projet de loi ne figure à l'agenda législatif du 1^{er} semestre 2020.

La réponse qu'a apportée Madame Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, aux questions des députés sur la situation des EHPAD, lors de la séance publique du 8 janvier à l'Assemblée Nationale, fermant la porte à l'instauration d'un mécanisme de solidarité nationale et donc d'un cinquième risque, ne peut que nous inquiéter.

Pourtant, la Ministre tenait d'autres propos beaucoup plus ambitieux dans l'édito du rapport Libault que nous reprenons : *« dans les semaines qui viennent et conformément à l'horizon fixé par le Président de la République, nous prendrons le chemin d'une réforme historique qui jettera les bases du système de demain tout en répondant aux urgences d'aujourd'hui. Mon ambition, c'est de ne plus laisser les personnes âgées et leurs proches désespérés et de ne plus les condamner à l'improvisation dans l'urgence. Mon ambition c'est de faire des métiers du grand âge ce qu'ils doivent être fondamentalement : un moment privilégié, serein, apaisé ; un moment dont la liberté et la joie ne sont pas exclues, un moment qui ne se vit plus dans la solitude. Cette grande ambition exige de grandes transformations : il nous faut bâtir une architecture nouvelle, une couverture publique du risque de dépendance par la solidarité nationale. Nous respectons l'horizon fixé par le Président de la République. Cette réforme sera, sans doute, l'une des grandes réalisations de ce quinquennat. »*

Nous attendons de votre part que vous respectiez vos engagements comme vous l'avez souvent rappelé depuis votre élection à la présidence de la République et nous serons attentifs à la réponse que vous apporterez à ce courrier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

Catherine PERRET
Secrétaire Confédérale





Paris le 3 février 2020

Lettre ouverte au Président de la République

Monsieur le Président de la République,

Nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion, particulièrement lors de l'envoi de précédents courriers, de vous présenter le travail, les revendications, et les actions de nos neuf organisations de retraités, depuis juin 2014, pour la défense et l'amélioration du pouvoir d'achat des personnes retraitées et, plus largement, pour tout ce qui touche à la place des personnes retraitées dans notre société.

En ce début d'année 2020, alors que vous êtes à mi-mandat de votre présidence de la République, nous tenons à venir faire le point avec vous sur la situation que vous accordez aux personnes retraitées.

Avant votre élection de mai 2017 vous aviez, lors de votre campagne électorale, prononcé des mots très forts vers les électeurs retraités : « *Je protégerai le pouvoir d'achat des personnes retraitées* ».

Mais, très rapidement après votre élection à la présidence de la République, vous-même, votre Premier ministre, les membres du gouvernement, et souvent aussi des membres de la majorité parlementaire, vous n'avez eu de cesse de mettre à l'index les personnes retraitées qui, au-delà de 1 000 euros de pension mensuelle, étaient qualifiées de personnes privilégiées, et de nanties au-delà de 2 000 euros !

De façon très cohérente avec cette caricature, le PLFSS 2018 prévoyait un net décrochage des pensions par rapport à l'inflation, et encore plus par rapport aux salaires, et même une baisse brutale des retraites par une augmentation de 25 % de la CSG. Pendant le même temps, le PLF 2018 montrait, de façon brutale, vos priorités économiques et politiques, avec la poursuite de la baisse de l'impôt sur les sociétés, avec le plafonnement à 30 % de l'imposition des dividendes (soit seulement 12,8 % d'impôt sur le revenu) et avec la suppression de l'ISF sur les patrimoines mobiliers. Au moment où les personnes retraitées se voyaient ponctionnés (sauf celles pouvant être par ailleurs propriétaires d'un important portefeuille boursier), des cadeaux fiscaux très conséquents étaient offerts à la minorité la plus riche de notre pays. Ces cadeaux participaient à l'élargissement des déficits publics sur lesquels s'appuie pour prôner la rigueur budgétaire à l'égard des dépenses publiques de solidarité notamment.

La réponse des personnes retraitées, à l'appel de nos neuf organisations, a été claire, avec plus de 200 000 retraitées et retraités dans la rue le 15 mars 2018. Ceci a conduit votre gouvernement à prendre quelques dispositions mineures à l'égard des plus basses pensions. Mais rien n'a été changé dans ses choix d'austérité à l'égard du plus grand nombre de retraités. De nombreuses mobilisations de retraités ont eu lieu partout en France ces dernières années. Vous avez reçu des milliers de cartes pétitions revendiquant l'augmentation des pensions.

Aujourd'hui, en janvier 2020, nos neuf organisations continuent de réclamer la suppression de l'augmentation de la CSG pour toutes les pensions, l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires, et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat enregistrées depuis 2014.

Par ailleurs, contrairement aux discours officiels tenus par les membres du gouvernement, nous voyons bien que toutes les personnes actuellement retraitées seront très directement et très fortement impactées par cette réforme. Le plafonnement du poids des retraites à 13,8 % du PIB est la programmation d'une dégradation continue du niveau de vie des personnes retraitées. Nous savons que dans les prochaines décennies le nombre de personnes retraitées sera en augmentation, sauf si l'âge de départ en retraite est progressivement porté à 67 ans et si la dégradation continue de l'accès aux soins et de l'hôpital public n'augmente pas la mortalité des personnes âgées et réduit donc l'espérance de vie de cette partie de la population. Nous ne voulons pas d'une réforme pour les grands-pères qui impacte l'avenir de nos enfants et nos petits-enfants, qu'ils passent toute leur vie dans l'angoisse de la situation qu'ils connaîtront dans leurs vieux jours. En effet, c'est bien ce qui leur arriverait avec le remplacement d'un système à prestations définies par un système à cotisations définies.

Enfin, l'annonce récente du report de la loi Grand Age, que votre gouvernement présentait comme une autre « mesure phare », nous confirme que vous avez une nouvelle fois oublié les personnes retraitées. Les multiples rapports qui ont pu être réalisés sur ces questions convergent pour souligner la gravité de la situation : le manque criant de personnel conduit trop souvent à une maltraitance institutionnelle des personnes hébergées et soignées dans ces établissements. Les personnels et l'encadrement dénoncent régulièrement cette situation. Les restes à charge sont prohibitifs pour de nombreuses personnes et pour les familles. Il s'agit de promulguer une loi ambitieuse à la hauteur des demandes et des attentes.

Les personnes retraitées n'attendent pas de la compassion, mais de la justice sociale.

A l'heure où toutes les professions et catégories sociales, ou presque, sont dans la rue, pour la qualité du débat démocratique que vous souhaitez, vous demandent de bien vouloir les rencontrer pour qu'ils puissent vous présenter leurs demandes et leurs propositions.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Nous sommes dans cette attente.

Pour les neuf organisations de retraités.es,
Olivier Jouchter
(UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)

Olivier Jouchter (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)

Didier Hotte (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)

Jacqueline Valli (UNAR-CFTC, 128 avenue Jean Jaurès, 93697 Pantin cedex)

Daniel Delabarre (UNIR CFE-CGC, 59 rue du Rocher, 75008 Paris)

Marylène Cahouet (FSU, 104 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas)

Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)

Marc Le Disert (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)

Francisco Garcia (Ensemble & Solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)

Michel Denieault (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)



Pouvoir d'achat : aucune garantie pour les retraité-es

Le projet de loi sur la réforme des retraites, reprend les discours ministériels répétés et répercutés par les médias, et ose affirmer : « le niveau des pensions est garanti dans le temps : aucune baisse des pensions ne sera permise. ».

→ **FAUX** : le même texte reconnaît que « le conseil d'administration de la caisse nationale pourra prévoir un autre taux de revalorisation pour garantir le respect de la trajectoire financière pluriannuelle ».

Ces déclarations ont un double but : faire croire aux retraité-es, fortement mobilisés dans les mouvements actuels, qu'ils ne seraient pas concernés par la retraite et plus largement faire oublier à l'opinion publique les fortes mobilisations des retraité-es en lutte pour leur pouvoir d'achat depuis des années.

Un bilan sans appel

Depuis des dizaines d'années le niveau de pension ou de retraite sert de variable d'ajustement aux politiques d'austérité. Beaucoup de ressources « techniques » ont été utilisées pour diminuer le pouvoir d'achat et le niveau de vie des retraité-es :

- 1987 la réforme Seguin aligne les salaires portés au compte (base de calcul pour les retraites du régime général) sur l'inflation et non plus sur l'évolution des salaires.
- 1993 désindexation des retraites sur l'évolution du Salaire annuel moyen, passage aux 25 (au lieu des 10) « meilleures années », augmentation du nombre d'annuités nécessaires pour une retraite complète et décote pour une retraite incomplète.
- 2003 alignement des régimes fonction publique pour l'évolution des pensions sur le régime général.
- 2008 alignement des régimes spéciaux sur la Fonction publique.

A partir de 2009, les dates de revalorisation des retraites et pensions du régime général et de la Fonction publique ont été repoussées du 1^{er} janvier au 1^{er} avril, puis au 1^{er} octobre en 2013 et finalement au 1^{er} janvier 2019. Conjuguée avec la sous indexation, cette perte d'une année de revalorisation est un véritable holdup de centaines de millions d'euros pris dans la poche des retraité-es.

Date de revalorisation	Taux de revalorisation	Inflation INSEE pour l'année
1 ^{er} avril 2014	0 %	0,50 %
1 ^{er} octobre 2015	0,10 %	0 %
1 ^{er} octobre 2016	0 %	0,20 %
1 ^{er} octobre 2017	0,80 %	1 %
1 ^{er} janvier 2018	0 % et - 1,7 % avec la CSG	1,80 %
1 ^{er} janvier 2019	0,30 %	1,50 %

En 2020, les pensions sont revalorisées en diminuant les retraité-es : en fonction de leur montant de pension, moins de 2 000 € brut ou plus !

Les pensions calculées sur la base AGIRC, ARRCO ont évolué en deçà de l'inflation pendant 13 ans sur les 25 dernières années (0 % de 2013 au 31 octobre 2018).

Toutes les catégories de retraité-es ont vu leur pouvoir d'achat et leur niveau de vie se dégrader.

Les pertes sont encore plus lourdes si l'on tient compte des autres mesures : CASA de 0,3 %, CSG +25 %, baisse des APL, fiscalisation pour le supplément pour 3 enfants, situation des veufs et veuves et augmentation du coût de la santé (complémentaires, restes à charges...).

Les retraité-es figurent dans la catégorie parmi les plus touchées par les mesures gouvernementales, reconnaît le journal les Echos.

Pour les trois années 2018, 2019 et 2020, la perte en niveau atteindra 4,6 %, soit l'équivalent d'un demi mois de pension !

A cette perte de pouvoir d'achat s'ajoute une perte relative de niveau de vie comparativement aux salariés. Pour la période 2003-2016 les pensions ont progressé de 15 % quand le salaire moyen a augmenté de 27 % et le SMIC de 38 %.

En sus de cette perte, de nombreuses charges ont augmentées : cotisations des mutuelles, assurances, consultations médicales, pharmacie, déremboursement de médicaments, dépassements d'honoraires plus fréquents, les carburants, gaz, électricité et ses taxes avec TVA, les péages d'autoroutes, les impôts...

L'abaissement à 0,5% de la rémunération du livret A (très en deçà de l'inflation) que possèdent de nombreux retraité-es est encore une mesure inacceptable en regard du montant des dividendes versés.

Dépenses des retraité-es

Le rapport du COR de décembre 2019 examine les dépenses de consommation et d'épargne des retraité-es. Le poids croissant des dépenses contraintes montre la dégradation de leur niveau de vie, notamment pour les retraité-es les plus modestes, particulièrement les femmes :

- **Dépenses de santé** : elles représentent 3 % du revenu des actifs, 6 % celui des retraité-es, mais 13,3 % des revenus des personnes de plus de 75 ans et 20 % pour les plus modestes.
- **Perte d'autonomie** : 8 % des retraité-es sont concernés, 5 % vivent à domicile, 3 % en établissement. Si le reste à charge moyen est de 72 €, il excède les 2 000 € en établissement, ce qui est très supérieur aux revenus et cela malgré les aides sociales.
- **Surendettement** : entre 2001 et 2017, la part des ménages de plus de 65 ans « surendettés » est passée de 4,3 % à 10 %. Les personnes âgées entre 65 et 74 ans ont un recours plus fréquent à l'endettement : 28,5 % au lieu de 18,4 % en 1998. De même, les plus de 75 ans représentaient 4,1 % des ménages endettés en 1998, à comparer à 7,4 % en 2014.

Le financement des retraites est possible

Ce gouvernement comme les précédents, répète à chaque mesure de dégradation des pensions qu'il veut sauver le régime par répartition, qu'il ne faut pas laisser une dette à nos petits enfants ! Chose nouvelle, ce gouvernement veut contraindre les dépenses de retraites dans une enveloppe fixée arbitrairement à 13,8 % du PIB alors que le nombre de retraité-es va progresser dans les années à venir.

Autre constante, le gouvernement se refuse à examiner et à lancer le débat sur les diverses propositions de financement faites par nos fédérations et confédérations ... même celles du COR. Il refuse par principe, avec le soutien du MEDEF, de débattre d'un autre partage des richesses alors que la part salariale se situe à un niveau historiquement bas et que jamais les profits distribués aux actionnaires n'ont été aussi élevés. Parmi les propositions : l'augmentation des salaires, l'égalité salariale hommes/femmes, la création d'emplois, l'élargissement de l'assiette des cotisations. Nos organisations demandent aussi la fin des exonérations sociales.

Rappelons que la Cour des Comptes, elle-même, remet en cause la majorité des « niches sociales » qui n'ont pas montré leur efficacité en matière de création d'emploi et d'investissement, qui pèsent sur les comptes de la protection sociale. Entre 2013 et 2019, ces exonérations ont progressé de 32,8 milliards d'euros. Au total, ce sont près de 100 milliards d'euros qui pèsent sur les comptes ... à mettre en regard avec le déficit estimé entre 8 et 17 milliards pour 2025 par le COR. Le projet de réforme des retraites va aussi diminuer les ressources affectées en exonérant les salaires supérieurs à 10 000 € de contribution à la caisse des retraites.

Au travers de la réforme des retraites que le gouvernement veut imposer, c'est tout le système de protection sociale né en 1945 qu'il veut déconstruire.

Actifs et retraité-es sont concernés par ce projet de société destructeur des solidarités.

Réforme des retraites, situation de l'hôpital, des EHPAD et des soins à domicile... toutes les propositions gouvernementales ont pour objectif de réduire au maximum les dépenses sociales et les dispositifs de solidarité.

C'est bien l'enjeu de nos luttes actuelles. Les retraité-es sont très fortement mobilisés parce qu'ils subissent déjà des mesures qui s'inscrivent dans la logique de la réforme et qu'ils s'opposent à ce projet destructeur pour toutes et tous, actifs et retraité-es.



Décisions de la réunion du « Groupe des 9 » du 27 février 2020

Les neuf organisations (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR et l'UNRPA-Ensemble & solidaires) se sont réunies jeudi 27 février dans les locaux de FO à Paris.

Ordre du jour : situation générale et projet de loi des retraites ; méthodes de travail entre nous à définir et à s'y tenir ; actions locales dont la lettre aux candidats aux municipales ; groupe de travail « des 9 » du 10 février (pension de réversion, indexation, position au HCFEA) ; quelles conséquences du départ de Mme Buzyn remplacée par Olivier Véran ; contacts avec les Jeunes ; divers (8 mars, congrès UNRPA).

Situation générale et action

Après de riches échanges fournis, il ressort que toutes les organisations sont d'accord pour une action spécifique des retraités sur ce qui a fait notre spécificité et a permis au Groupe des neuf de se constituer et de se faire entendre : le pouvoir d'achat / pouvoir de vivre, la santé et son accès notamment aux urgences, l'accès aux services publics dans les déserts et même dans des villes moyennes, la fracture numérique, l'aide à l'autonomie, la situation dans les EHPAD et l'accompagnement des aidants, etc.

Une action nationale unique idéale dans la période ne fait pas consensus :

- Des manifestations dans tous les départements permettent en général une bonne visibilité mais risquent d'être noyées dans les actions actuelles sur la retraite.
- Un colloque ou une conférence avec des « têtes d'affiche » pourrait permettre d'exprimer nos positions et revendications face aux « amateurs » qui composent le gouvernement, mais ne mobilisent pas autant les militants et ne seront pas organisées partout.

L'accord s'est fait sur une date après les vacances scolaires parisiennes, le mardi 21 avril, date souple dans laquelle les départements s'inscriront en fonction de leurs réalités et de leur période de vacances scolaires. Nous appellerons donc à une semaine d'actions, avec un « temps fort » le mardi 21 avril. Chaque localité choisira l'action la plus efficace pour elle. L'équipe de l'inter-parisienne décidera elle aussi de la meilleure façon de faire passer nos messages : colloque, conférence, rassemblement ou manifestation vers le ministère du budget ou de la santé, etc.

Un document (Gérard Gourguechon de Solidaires envoie un projet) sera l'outil fédérateur de toutes les actions qui auront lieu. Dans la période, notre expression s'appuiera sur le bilan du Président de la République à l'égard des personnes retraitées du « maintien du pouvoir d'achat des pensions », notamment en utilisant les augmentations des prix et l'évolution de la pension en janvier qui résume la politique du gouvernement, baisse de l'impôt sur le revenu, faible revalorisation des pensions et augmentation du coût de la santé. Notre bilan portera aussi sur la politique à l'égard de l'aide à l'autonomie, notamment avec le report de la loi Vieillesse.

Actions locales

Le premier point de l'ordre du jour a vu l'essentiel des actions locales. Reste le modèle de lettres aux candidats aux élections municipales. Les équipes se démènent et font au mieux avec le modèle de lettre pour relayer là où c'est intéressant, bien sûr tous les candidats ne seront pas touchés. Des départements ont aussi envoyé à leurs députés. Il est constaté que des initiatives intéressantes sont parfois prises par les équipes militantes dans les départements.

Groupe de travail réversion du 10 février

Un groupe de travail des Neuf s'est tenu le 10 février et a envoyé un compte-rendu de sa réunion qui montre l'état des lieux des réversions et pose quelques questions de fond méritant réflexion. Puis M. Fragonard (HCFEA) a rendu le travail qui lui était demandé sur la réversion dans le cadre de la réforme des retraites. La CFE-CGC (Maud Giloux) en a réalisé une synthèse, puis la FSU (Marylène Cahouet) a envoyé un projet de délibération pour la séance du HCFEA du 27 février qui a fait l'objet de plusieurs amendements par messagerie Internet.

Les échanges en réunion confirment que des éclaircissements restent nécessaires entre nous sur plusieurs sujets et que des questions de fond comme la réversion en cas de divorce et de remariage doivent être creusées afin de chercher une expression consensuelle. Bien sûr, il faut aussi trouver la bonne formule contre un dispositif de la loi retraite qui ne convient pas, sans condamner toute la réforme qu'une confédération d'une organisation des 9 ne rejette pas.

Décisions :

- L'échange de textes marqués « confidentiels » (souvent une simple précaution de protection des rédacteurs) représente une bonne chose pour un travail efficace entre les Neuf. C'est nécessaire pour arriver à un travail collectif au sein de chacune de nos organisations et entre nous.
- Le projet de délibération sur la réversion ne peut pas être, en l'état, la position commune de nos neuf organisations, mais nous porterons ensemble au HCFEA deux idées fortes :
 - un refus total de la transformation du droit collectif à la réversion en prestation compensatoire individuelle, très peu attribuée, décidée par un juge et à la charge d'un individu en fonction de ses possibilités financières,
 - une répartition de la réversion au prorata du nombre d'années de mariage.
- La partie de la délibération concernant l'indexation des pensions est approuvée et sera portée au HCFEA.
- Dans les 7 jours qui viennent, chaque organisation regarde attentivement le projet de délibération, regroupe ses remarques en interne et envoie ses amendements à la FSU (Marylène Cahouet) qui effectuera la synthèse.

Changement de ministre

Le départ de Mme Buzyn, remplacée par Olivier Véran, ne permet plus de la rencontrer, elle ou un membre de son cabinet, pour lui rappeler ses promesses de travail en commun et intervenir sur sa loi Grand Âge, reportée. Décision : la CGT (Jean-Pierre Floret) envoie un projet de lettre au nouveau ministre pour lui demander une date pour une rencontre au ministère dont le principe était acquis avec la précédente ministre et pour lui demander de prendre la suite des engagements de madame Buzyn pour la création de trois groupes de travail (pouvoir d'achat des personnes retraitées, situation des EHPAD, fonctionnement des instances HCFEA et CDCA) et pour une concertation sur la loi Grand Âge.

Contacts avec les Jeunes

Le 13 février 2020, une rencontre entre organisations de jeunesse et organisations de retraités a eu lieu dans les locaux de FO. Étaient présents : Helno Eyriey (UNEF), Héroïse Moreau (UNL) et Didier Hotte (FO), Maud Giloux (CFE/CGC), Marylène Cahouet (FSU), Gérard Gourguechon (Solidaires). Les autres organisations de jeunes n'ont pas pu être contactées.

Cette sympathique prise de contact a montré une inquiétude commune sur le projet de retraite et, pour les jeunes, des préoccupations immédiates, le bac, le revenu étudiant et leur autonomie.

Sur le constat d'un accord pour des contacts dans une perspective de long terme, une prochaine rencontre a été retenue, le 16 mars à 11 h dans les locaux de FO. Nous leur proposerons une expression commune sur les intérêts communs entre les jeunes et les personnes âgées, pour combattre l'image d'une guerre entre les générations.

Divers

8 mars : la FSU (Marylène Cahouet) va, comme les années précédentes, rédiger un projet de court communiqué qui insistera sur le fait que les femmes ne seront pas les grandes gagnantes de la réforme des retraites, bien au contraire.

Chaque organisation devra réagir très vite sur ce projet compte-tenu de la proximité du 8 mars.

Congrès de l'UNRPA-Ensemble & solidaires : chaque organisation est cordialement invitée à envoyer un-e représentant-e à son 32^e congrès qui se tiendra du 2 au 6 mars 2020, au centre de vacances Née Club « Les balcons du lac » à Annecy (74).

Prochaine réunion : vendredi 3 avril à la FSU à 9 h 30